

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUN DE LA VILLE DE LIE

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le

ID: 033-213302433-20230202-DELIB_23_02_028-DE

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Délibération mise en ligne le 10.02.2023 sur le site internet de la Ville de Libourne

23-02-028

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35 Date de convocation: 26 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée. Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents:

Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Karine BERRUEL pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Philippe BUISSON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Laurence GARREAU pouvoir à Agnès SEJOURNET

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

ENERGIE

DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2023 « FONDS VERT » -DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CHANGEMENT D'ÉQUIPEMENT DE CHAUFFAGE SUR PLUSIEURS BÂTIMENTS PUBLICS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention « Action Cœur de Ville » signée avec l'État et ses partenaires le 28 septembre 2018, reconnue Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2020 et avenantée le 12 décembre 2020.

Vu le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé par le PETR du Grand Libournais le 24 novembre 2021,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – la Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant le déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit «Fonds vert», mis en place par le gouvernement pour faire face aux problématiques environnementales et à l'adaptation au changement climatique,

Considérant que les projets soutenus dans ce cadre particulier doiv écologique, notamment l'axe 1 « Renforcer la performance envi décarbonation et les économies d'énergie, notamment dans les bq 1D : 033-213302433-20230202-DELIB_23_02_028-DE

Envoyé en préfecture le 08/02/2023 Reçu en préfecture le 08/02/2023 onnementale» favoris

Considérant que ces projets doivent être prêts à démarrer rapidement,

Considérant que les bâtiments publics locaux énumérés ci-après doivent bénéficier d'un changement d'équipement de chauffage plus performant et moins énergivore:

- Ecole élémentaire Myriam Errera
- Ecole élémentaire du Sud
- Ecole de musique

Considérant le coût de cette opération estimé à 67 783,85 € HT,

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation en 2023,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

В	udg	et prévisionnel d	e l'opération : 67 783	3,85 HT		
Dépenses			Recettes			
Travaux			DSIL Fonds Vert Autofinancement		33 891,92 € 33 891,93 €	
To	ota	67 783,85 €		Total	67 783,85 €	100%

Après en avoir délibéré, Et à l'unanimité (32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal:

- approuve le plan de financement prévisionnel
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL 2023 « Fonds vert » un soutien financier à hauteur de 50 % du montant HT de l'opération, soit 33 391,92 € dans le cadre de l'opération précitée

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Prétecture le 08.02.2023 et de la publication, le

Fait à Libourne

10.02.2023

Le Maire. Philippe BUISSON Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Maire de la Ville de Libourne



DU CONSEIL MUNI DE LA VILLE DE LIB

Envoyé en préfecture le 08/02/2023 Reçu en préfecture le 08/02/2023

ID: 033-213302433-20230202-DELIB_23_02_029-DE

Reçu en préfecture le 08/02/202
Publié le

5²L0

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Délibération mise en ligne le 10.02.2023 sur le site internet de la Ville de Libourne

23-02-029

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35 Date de convocation : 26 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents:

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents:

Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Karine BERRUEL pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Philippe BUISSON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Laurence GARREAU pouvoir à Agnès SEJOURNET

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

ENERGIE

DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2023 « FONDS VERT » - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS DE FONCTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention « Action Cœur de Ville » signée avec l'État et ses partenaires le 28 septembre 2018, reconnue Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2020 et avenantée le 12 décembre 2020,

Vu le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé par le PETR du Grand Libournais le 24 novembre 2021,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – la Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant le déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « Fonds vert », mis en place par le gouvernement pour faire face aux problématiques environnementales et à l'adaptation au changement climatique,

Considérant que les projets soutenus dans ce cadre particulier doiv écologique, notamment l'axe 1 « Renforcer la performance envi décarbonation et les économies d'énergie, notamment dans les bé

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le

ID : 033-213302433-20230202-DELIB_23_02_029-DE

Considérant que ces projets doivent être prêts à démarrer rapidement,

Considérant que la Ville de Libourne entretient une quinzaine de logements de fonction et de services, répartie sur l'ensemble du territoire communal,

Considérant que ces logements parfois anciens méritent d'être rénovés afin d'assurer un confort énergétique à leurs occupants et de répondre aux nécessités de transition écologique liés au changement de climat,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux pour permettre à ces logements d'atteindre une performance de qualité en terme d'économies d'énergie, la Ville s'engage sur la programmation de travaux prévus de 2023 à 2026,

Considérant le programme de réalisation suivant :

2023 : 3 sites traités pour un coût estimé à 113 636.36 € HT :

- Hôtel de Ville 42 place Abel Surchamp
- Stade Clémenceau 52 rue des 3 frères Béjard
- École maternelle des Charruauds 111a avenue de la Roudet

2024 : 3 sites traités pour un coût estimé à 109 090,91 € HT :

- Salle des Fêtes 1 rue Montesquieu
- Stade Moueix = 52 Avenue de Verdun
- Bourse du travail 19 rue Giraud

2025 : 2 sites traités pour un coût estimé à 44 481.82 € HT :

- 11 chemin de la Lamberte
- Stade Robert Boulin 7 rue du Général Monsabert

2026 (option): 3 sites traités pour un coût estimé à 75 390.91 € HT:

- Cimetière Quinault 18 boulevard de Quinault
- Cimetière La Paillette 91 Rue Montaudon
- Tennis municipal 4 avenue du Général de Gaulle

Considérant le coût global de cette opération estimé à 342 600,00 € HT incluant l'assistance à maîtrise d'ouvrage,

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation et le démarrage prévu en 2023,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Budget prévisionnel de l'opération – 342 600,00 € HT									
Dépenses		Recettes							
Assistance à maîtrise d'ouvrage	15 000,00 €	DSIL 2023 Fonds vert	171 300.00 €	50%					
Travaux phase 1 (2023)	113 636,36 €	Autofinancement	171 300.00 €	50%					
Travaux phase 2 (2024)	109 090.91 €								
Travaux phase 3 (2025)	44 481.82 €								
Travaux phase 4 (2026)	75 390.91 €								
Total	342 600,00 €	Total	342 600,00 €	100 %					

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le

ID: 033-213302433-20230202-DELIB_23_02_029-DE

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal:

- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL 2023
 « Fonds vert » un soutien financier à hauteur de 50 % du montant HT de l'opération, soit 171 300,00 € dans le cadre de l'opération précitée

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sovs-Préfecture le 08.02.2023 et de la publication, le Fait à Libourne 10.02.2023

Le Maire, Phillippe BUISSON

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023 52LG

Publié le

ID: 033-213302433-20230202-DELIB_23_02_029-DE